

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3890-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE –
SECOND COMPENSATEUR STATIQUE AU
POSTE BOUT-DE-L'ÎLE

HYDRO-QUÉBEC

En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intéressées

**ERRATUM AU RAPPORT D'EXPERTISE DU 17 SEPTEMBRE 2014 SUR
LE SECOND COMPENSATEUR STATIQUE AU POSTE BOUT-DE-L'ÎLE
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

Jean-Claude Deslauriers

Notre rapport d'expertise du 17 septembre 2014 (C-SÉ-AQLPA-0005, SÉ-AQLPA-1, Document 1) sur le second compensateur statique au poste Bout-de-l'île d'Hydro-Québec TransÉnergie est rectifié comme suit :

- À la page 17, dernière ligne, les mots « *de transiter plus d'énergie par ce chemin* » doivent se lire « *de transiter plus de puissance par ce chemin* ».

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 30 septembre 2014